Le ministère envisage une modification de la grille horaire du bac pro. Le projet d'arrêté nous a été présenté à la commission spécialisée du 6 janvier et sera débattu au CSE du 21 janvier prochain.

Globalement, le MEN prévoit, sans "toucher à l'équilibre général" de la grille, de ne plus flécher les heures de co-intervention en terminale Bac pro sur le français et les maths et propose que l'utilisation des 26 heures puisse faire l'objet de plusieurs options dont l'introduction d'un enseignement de philo en terminale sous forme d'atelier, après discussions au sein du conseil pédagogique de chaque établissement. Cette option faisait déjà l'objet, semble-t-il, d'expérimentations dans certains établissements.

Les autres options, outre le maintien de l'existant, sont soit co-intervention avec d'autres disciplines de l'enseignement général, soit augmentation des heures d’AP l’élève pour son projet d’insertion professionnelle ou de poursuite d’études après le baccalauréat.

Pour l'heure, le texte n'est pas définitivement arrêté, une note de service doit venir compléter l'arrêté, mais nous n'en avons pas la teneur. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es dès que nous aurons des informations plus complètes et approfondies.